

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

MCTT: une liquidation aux allures de chemin de croix, mais...

ENA
Libreville/Gabon

POUR espérer une possible sortie d'auberge pour les créanciers de la société MCTT (Manutention, Consignation, Transit, Transport) actuellement en situation de liquidation, il devient de plus en plus impératif que le tribunal commercial de Libreville prenne une décision amenant la société Start Gabon à honorer ses engagements, notamment en payant son dû divers.

Déjà en redressement judiciaire, MCTT a vu sa situation se compliquer davantage, caractérisée par une dette abyssale. Au regard de l'ampleur de ses difficultés qui allaient s'accroissant, l'option d'une liquidation est apparue comme la seule alternative afin de satisfaire les parties intervenant dans ce dossier. C'est alors qu'un syndic judiciaire chargé de réaliser cette liquidation a été nommé en la personne de Me Roger Valère Moussadji. Et l'une des articulations de la descente aux enfers de MCTT a également été que cette opération de cession des actifs à Start Gabon ressemblait à un deal convenu pour mieux la siphonner. Ce qui fait dire à plusieurs qu'il y a une main noire qui tire les ficelles dans l'ombre.

Dans un premier temps, la totalité des actifs de MCTT a été cédée à l'entreprise Start Gabon et celle-ci n'a pas daigné reverser l'intégralité du produit de la vente au redressement judiciaire qui

en avait bien besoin pour se relever. Et que l'on va s'apercevoir que l'essentiel des cadres de Start Gabon ne sont rien d'autre que des anciens de MCTT (délit d'initié, vous dit-on!).

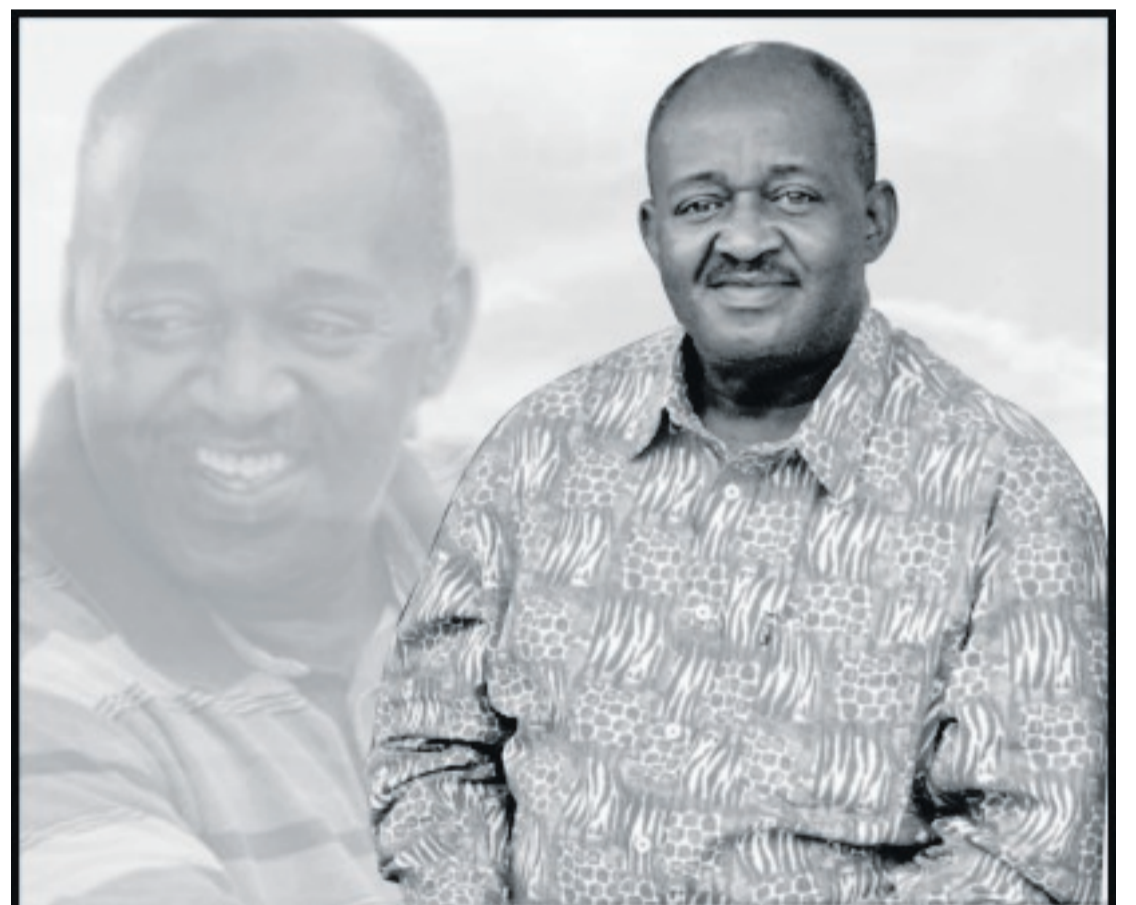
L'exploitation des actifs par Start Gabon l'a amené à recouvrer d'importantes sommes d'argent auprès des anciens clients de MCTT. Toute chose qui a plombé l'espoir de redressement de cette dernière. Et c'est cet héritage précaire qui a échoué au liquidateur judiciaire dont la marge de manœuvre est tout sauf aisée.

Selon nos enquêtes, le syndic liquidateur a saisi le tribunal pour solliciter la restitution de tous les actifs détenus par Start Gabon, une démarche qui, jusqu'à ce jour (un an après la saisine), n'a pas prospéré. Certains créanciers ont été animés par l'intention d'intenter une action en justice contre le syndic chargé de la liquidation pourtant commis à la défense de leurs intérêts. Encore, explique-t-on, " une telle procédure ne peut aboutir, le syndic ne répondant que devant le juge-commissaire ".

Mais un espoir, bien que tenu demeure, " la liquidation n'étant pas encore terminée ", et il n'existe aucune négligence du côté de la liquidation, en témoignent les démarches auprès des juridictions aux fins de restitution des actifs à MCTT.



Le Palais de justice de Libreville.



Patrick Landry BEKALE

A l'occasion du premier anniversaire du retour vers le Père céleste, de feu Patrick Landry BEKALE, la famille Richard NGUEMA BEKALE vous convie à la célébration de la messe de requiem qui sera dite pour le repos de son âme ce **vendredi 17 juin 2022 à 16h00** à la Cathédrale Sainte Marie de Libreville.

Psaumes, 62:8 - Sur Dieu reposent mon salut et ma gloire; Le rocher de ma force, mon refuge, est en Dieu.

Erratum

DANS L'Union du jeudi 16 juin, l'article sur l'affaire Me Mezui Mba paru à la page Faits divers et Justice indiquait que le tribunal de Port-Gentil avait rejeté la demande de mise en liberté provisoire du prévenu. Il fallait plutôt retenir que cette juridiction ne s'est pas prononcée sur cette demande du Conseil de l'avocat.